

Certificat de spécialisation

Transformation, commercialisation
des produits fermiers

Vous désirez élaborer ou construire un **PROJET**
de transformation et/ou de commercialisation des
PRODUITS FERMIERS
EN VENTE DIRECTE et en **CIRCUIT COURT**.

« VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES POUR
PRODUIRE, TRANSFORMER ET COMMERCIALISER
DES PRODUITS ISSUS D'UNE EXPLOITATION AGRICOLE »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le Certificat de Spécialisation (CS) a pour but de permettre aux futurs agriculteurs ou salariés d'acquérir les compétences pour transformer et commercialiser des produits issus d'une exploitation agricole.

La formation est d'une **durée de 9 à 12 mois**, répartis entre le Centre de Formation pour Apprentis (CFA) et l'entreprise :

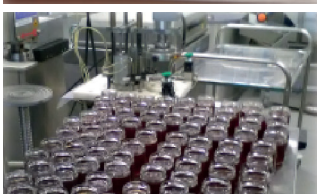
- La période de formation au CFPPA Le Paraclet est de 455 heures, soit 13 semaines de cours réparties entre début octobre et fin avril.
- La période en entreprise est variable selon la durée du contrat. Les entreprises pouvant accueillir des stagiaires peuvent être des exploitations agricoles proposant des produits fermiers transformés ou non, une Organisation Professionnelle Agricole (OPA), une association de producteurs, un GIEE ...

PUBLIC CONCERNÉ

La formation s'adresse aux **agriculteurs**, **futurs agriculteurs**, **salariés** et **étudiants** étant au moins titulaire de l'un des diplômes suivants (*de niveau 4*) :

- Brevet Professionnel Agricole (BP REA, BP Productions Horticoles, BP Responsable d'exploitation aquacole maritime continentale),
- Bac Professionnel ou Technologique Agricole (Bac Pro CGEA, Bac Pro Productions horticoles, Bac Pro Bio-Industries de transformation, BTA Production, BTA Commercialisation et Services spécialité commercialisation).
- Ou sur décision du DRAAF pour tout autre diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent.

Le diplôme est également accessible à toute personne pouvant justifier d'au moins 1 an d'expérience professionnelle dans le secteur concerné dans un autre domaine.



Certificat de spécialisation



Transformation, commercialisation
des produits fermiers

STATUT ET CONTRAT

STATUT salarié de l'entreprise en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ou stagiaire de la formation continue.

CONTRAT DE TRAVAIL à durée déterminée en entreprise avec suivi par un tuteur ou convention avec un OPCO pour la prise en charge de la fonction.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'organise en **3 modules** pouvant être suivis indépendamment.

1_ ANALYSER LA SITUATION DE SON ACTIVITÉ ET PRENDRE LES DÉCISIONS NÉCESSAIRES À LA CONCEPTION ET AU FONCTIONNEMENT DE SON ATELIER DE TRANSFORMATION (190 H)

- Caractéristiques des produits fermiers
- Etude du système de production
- Organisation des activités
- Analyse et gestion économique de l'exploitation en production fermière

2_ ASSURER LA TRANSFORMATION DANS LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION ET VEILLER À ASSURER LES IMPÉRATIFS DE COMMANDES (130 H)

- Principes d'hygiène et de sécurité
- Opérations de transformation
- Procédés de conservation
- Opérations de conditionnement
- Mesures préventives et correctives pour la maîtrise des risques

3_ ASSURER LA COMMERCIALISATION DE SES PRODUITS FERMIERES (135 H)

- Marketing & merchandising
- Prospection & négociation commerciales
- Stratégie de communication
- E-commerce
- Community management (création et gestion de site internet, e-boutique, réseaux sociaux...)

LES POINTS FORTS DU CFPPA D'AMIENS LE PARACLET

EXPLOITATION AGRICOLE PÉDAGOGIQUE

(machines et parcelles pédagogiques)

MAGASIN PÉDAGOGIQUE DU PARACLET

Spécialisé dans les produits fermiers

INTERNAT ET RESTAURATION

